

## Etape 6 : Le petit guide pratique du résident

### La résidence, un lieu de vie.

Chaque résidant dispose de droits dont celui de bénéficier d'une qualité de vie.

Afin de préserver le bien être de chacun, nous vous demandons de respecter le calme de la résidence, de nettoyer les espaces que vous avez pu salir et de remettre en place le mobilier déplacé.

### Attention aux courants d'air :

Les portes des logements ne disposent pas de poignée extérieure. Ne laissez jamais vos clés sur votre serrure lorsque vous êtes absent car vous risqueriez alors de rester à la porte de votre logement.

### Poubelles

Il n'existe pas de ramassage des ordures à l'intérieur de la résidence. Nous vous remercions donc de déposer vos poubelles dans les containers placés à côté de la grille d'entrée.

Le stockage des poubelles dans les unités de vie ou les couloirs constitue une nuisance pour les autres résidents comme pour les visiteurs.



### Alarmes :

3 alarmes distinctes peuvent retentir dans la résidence.

- **2 alarmes à 1 ton** en cas de tentative d'intrusion dans les espaces administratifs. Vous pouvez alors contacter le gardien pour qu'il prenne les mesures appropriées.
- **1 alarme à 2 tons** : En cas d'incendie. Dans ce cas :
  - Fermez vos fenêtres,
  - Interrompez si nécessaire les cuissons en cours,
  - Dirigez vous calmement vers la sortie,
  - Appelez les pompiers. En composant le **18**

### En cas d'urgence

Vous pouvez contacter le gardien à toute heure en composant le :

06.08.21.91.09